

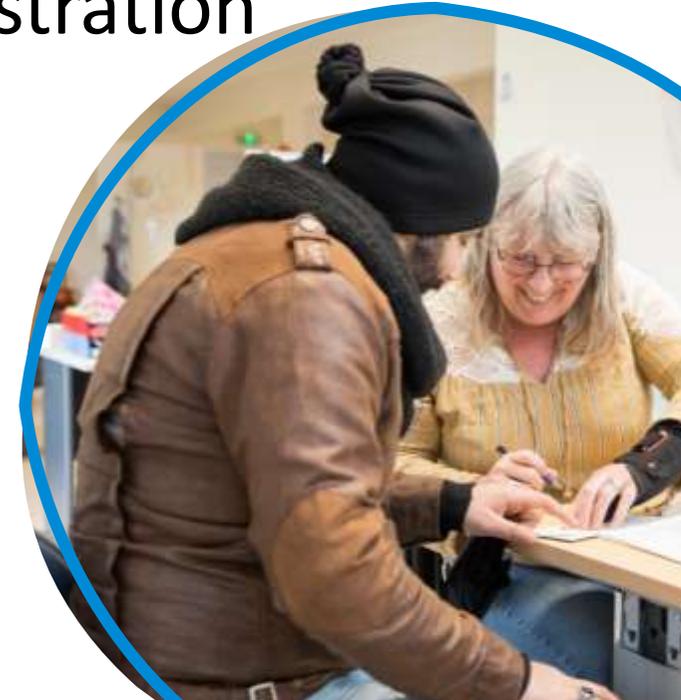


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

13 juin 2023

Ordre du jour AGO

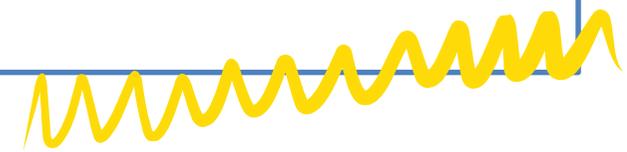
- Rapport moral de la présidente
- Rapport synthétique des activités
- Rapport financier
- Présentation du nouveau règlement intérieur
- Renouvellement du Conseil d'Administration





Le Rapport Moral 2022

Christiane GUILLOUZO
Présidente de l'Asfad





Les transitions écologiques à l'Asfad ? Journée Associative 4.10



Le rapport moral

Approbation du rapport moral

Remerciements aux **salarié.es, bénévoles**

Remerciements aux **partenaires**



Financeurs **publics, privés, aux donateur.rices**





Le Rapport d'Activité

Directrice Générale
Directrices de pôle





2 022
Personnes accueillies

1 171 femmes accueillies

756 enfants

1 841 appels sur la ligne d'écoute

**160 enfants accueillis
dans nos 2 multi accueils**

**55 jeunes accompagnés.es
par le service Ti Ar Bed**

10,5 millions d'euros

**70% sorties positives
sur le chantier d'insertion**

Les fonctions supports



- **2 868 bulletins de paies (+ 8 %)**
- 31 nouveaux.elles salarié.es ont été embauché.es dans le cadre d'un CDI
- **4 accords d'entreprise signés**
- **+ 700 interventions du service maintenance**

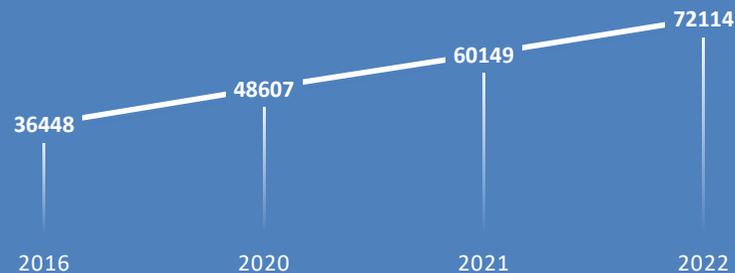
Fin de la réhabilitation du site du « 148 »

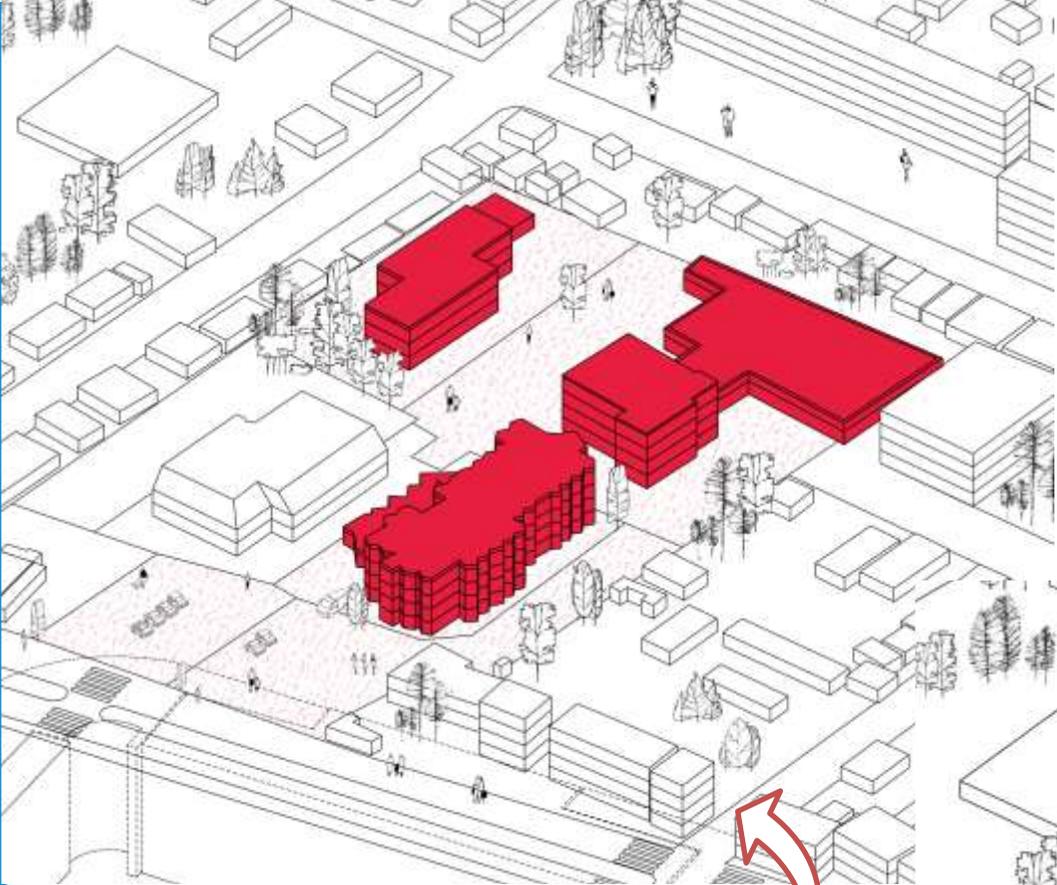
Etude programmiste îlot 146

Déploiement logiciel usagers Agiles

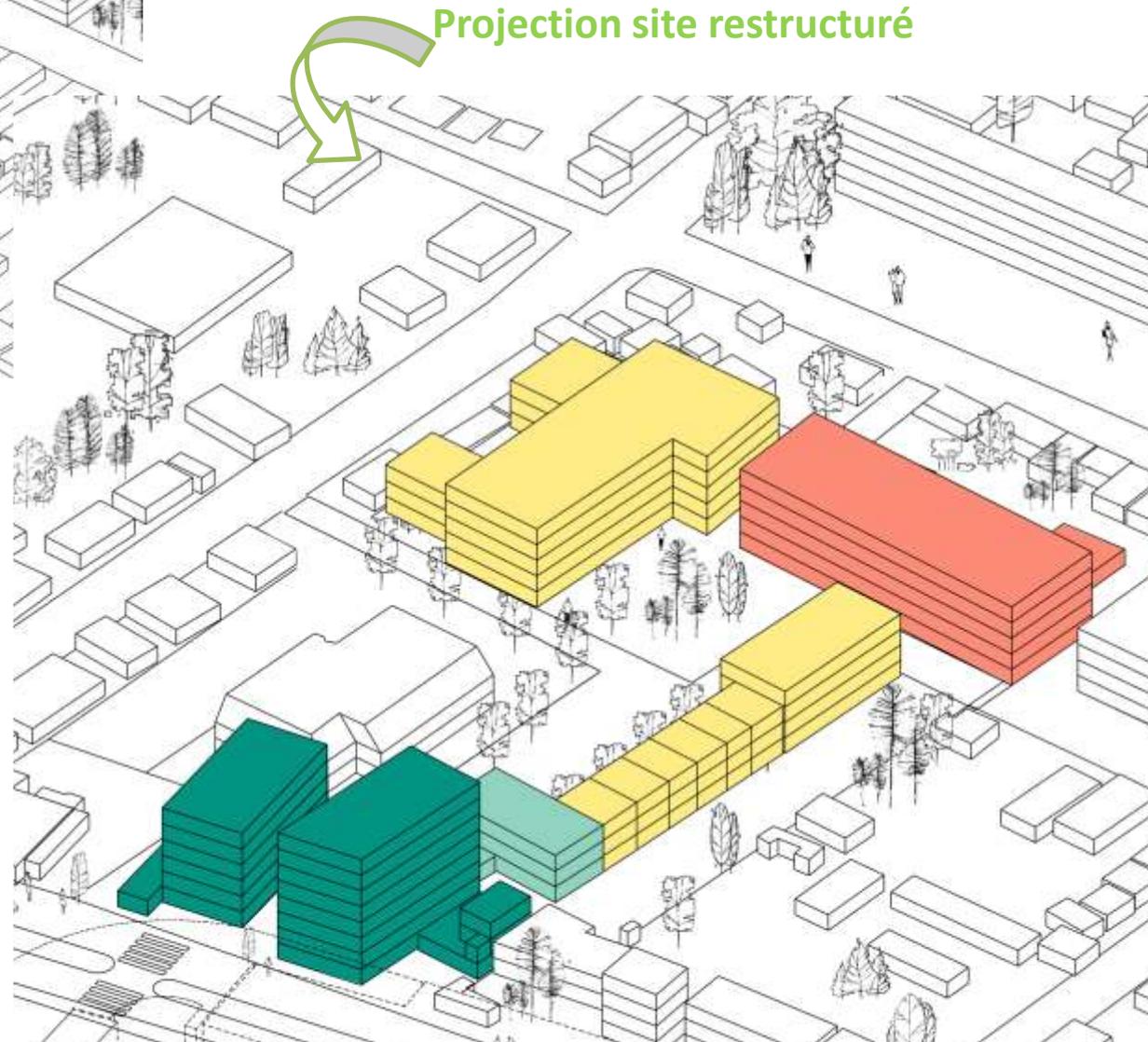
Recrutement d'une Responsable RH/RSE

ÉVOLUTION NOMBRE D'ÉCRITURES COMPTABLES





**Situation actuelle du site
rue de Lorient**



Projection site restructuré



Accueillir, accompagner, héberger, principalement les femmes et enfants en situation de vulnérabilité

+21% de personnes à l'accueil de jour

1 583 saisines des ISCG

105 personnes (dont 54 femmes) accueillies au **service d'hébergement d'urgence**

241 femmes et enfants accueilli.es en **hébergement d'insertion sociale et de stabilisation**

77% des résident.es des MR bénéficiaires de l'AAH

Extension du service d'hébergement d'urgence

Mission prévention

Poste de juriste droit des personnes étrangères

Projet de Maison des femmes

Création d'un nouveau poste d'ISCG





Accueillir l'enfance, accompagner la parentalité, protéger

160 enfants accueillis en 2021 dans les **multi accueils**

17 familles accueillies au **LAEP**

31 familles accueillies au **centre parental**

117 enfants au sein de **l'UVMEP Rennes/vitré**

Mandat de gestion avec l'association Merlinpinpin

Montage du projet de Micro-crèche

extension Centre Parental

Projets artistiques et de sensibilisation



Accompagner vers l'insertion et l'emploi

Passage de 31 à 34,70 ETP

70% de sorties positives sur le chantier d'insertion

25 clients 34 sites d'intervention

481 251 € de chiffre d'affaires

Développement du chantier

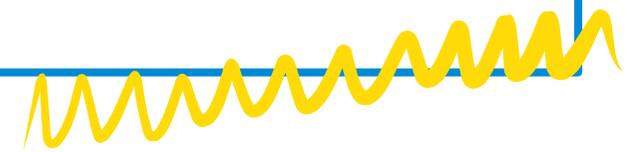
Redynamisation des AAVA





Le Rapport de la Trésorière

*Mme Anne-Marie LE GOUX,
Trésorière*

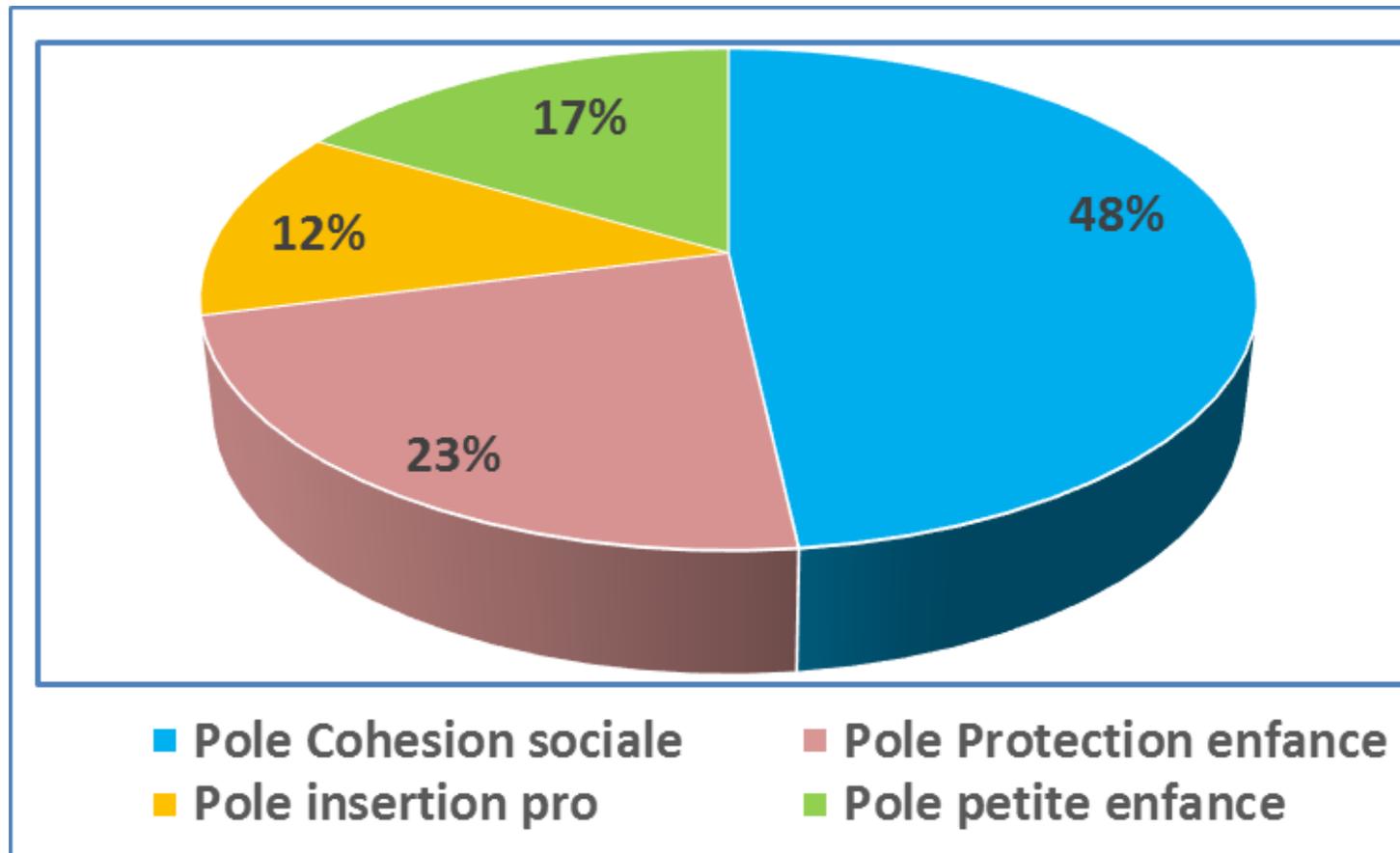


Faits majeurs de l'exercice

Les faits majeurs de l'année 2022 :

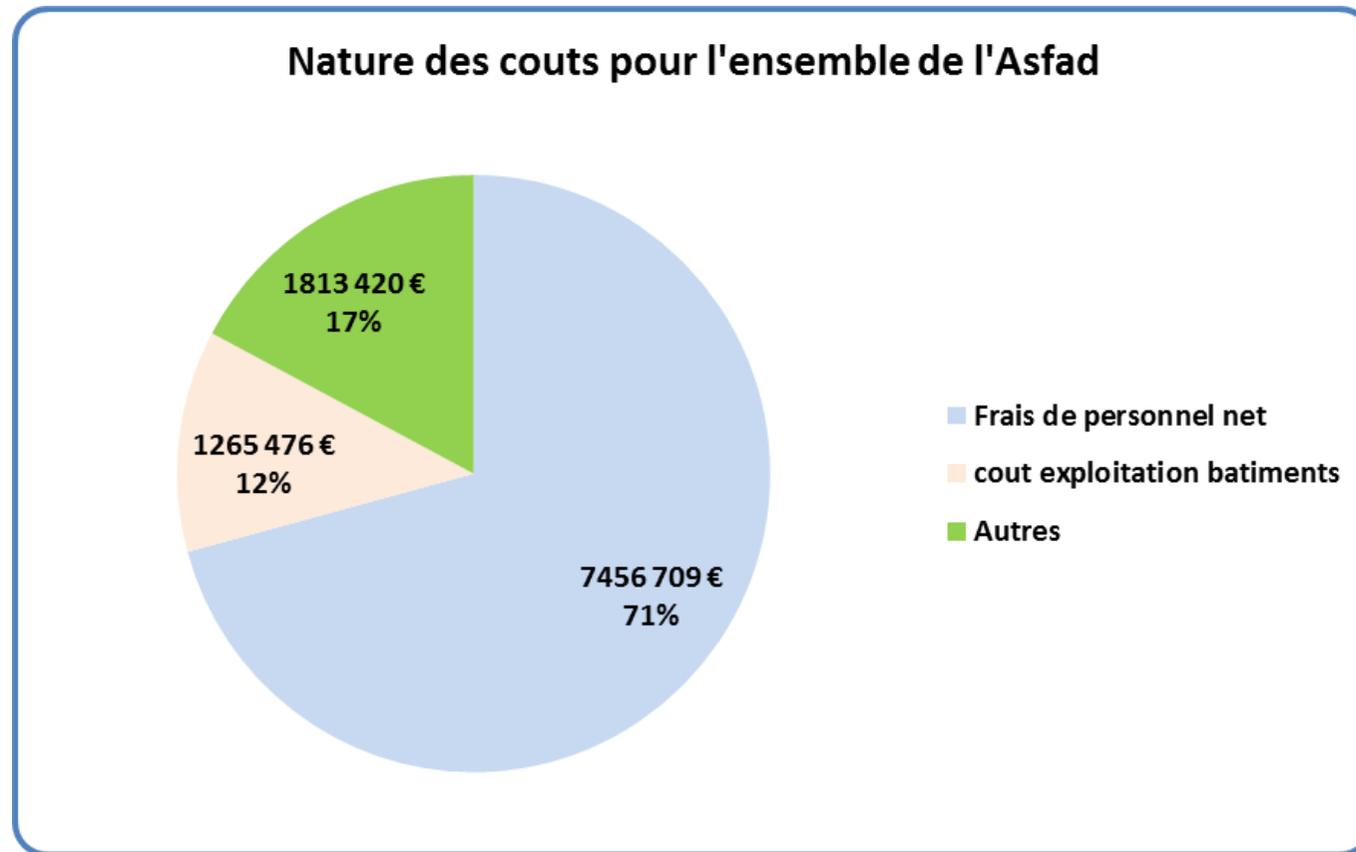
- **Nouvelle tarification Ville de Rennes – Petite enfance – première année pleine**
- **Mise en place du SEGUR pour les pôles Cohésion sociale et Protection de l'enfance pour les salarié.es éligibles.**
- **Mise en place d'une Prime PPV (prime de partage de la valeur) pour les pôles Petite Enfance et Insertion professionnelle.**
- **Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les salarié.es non éligibles au SEGUR (personnel administratif et maintenance)**
- **Application du rattrapage rétroactif de la valeur du point (depuis juillet 2022) sans financement associé.**
- **Inflation, augmentation du coût de l'énergie**

Ventilation des charges par pole



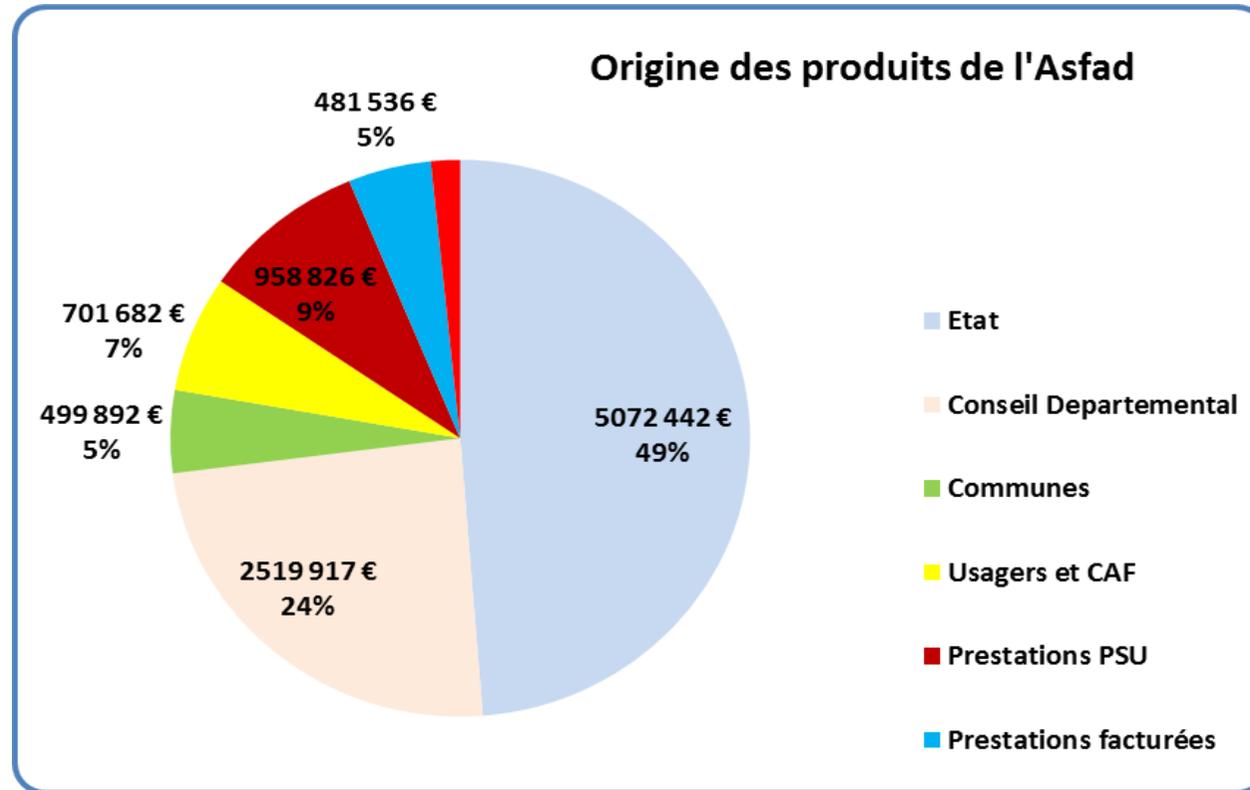
Un total de charges de 10 550 000 €

Ventilation des charges par natures de l'Association



Des frais de personnel qui ont progressé de 1 100 000 € par rapport à 2021.

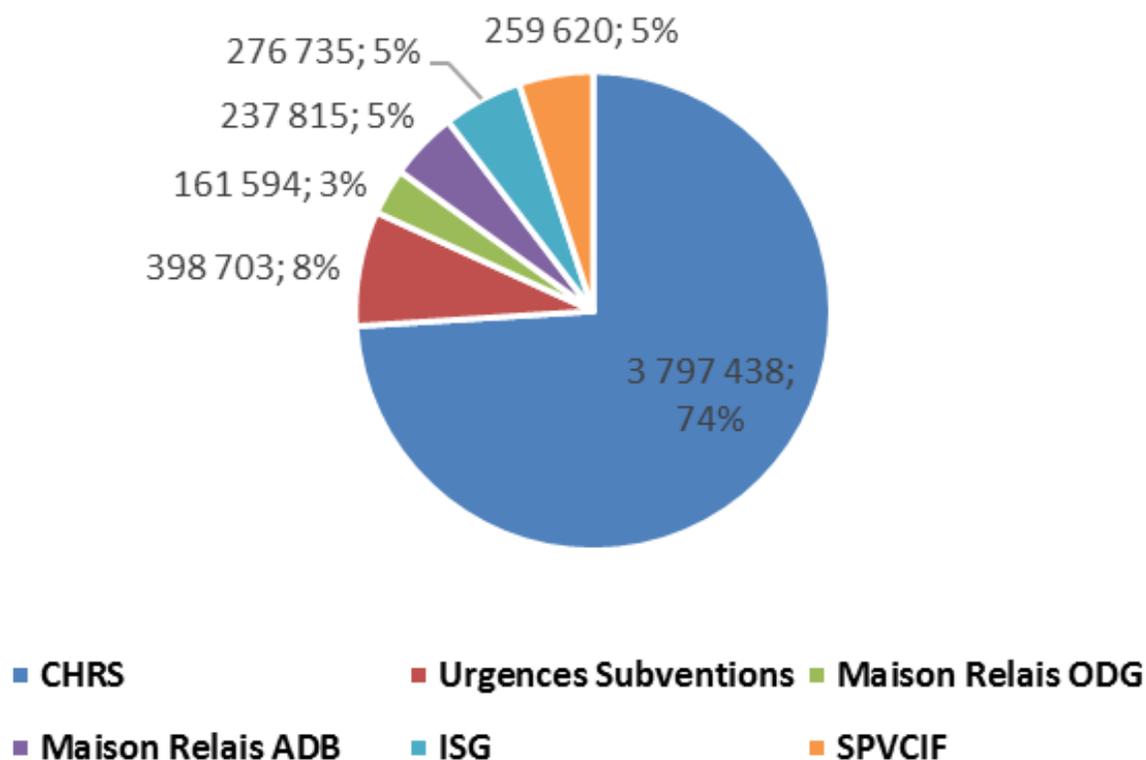
Ventilation des produits par financeur de l'Association



L'Etat représente près de 50% des financeurs

Les établissements du pôle Cohésion Sociale

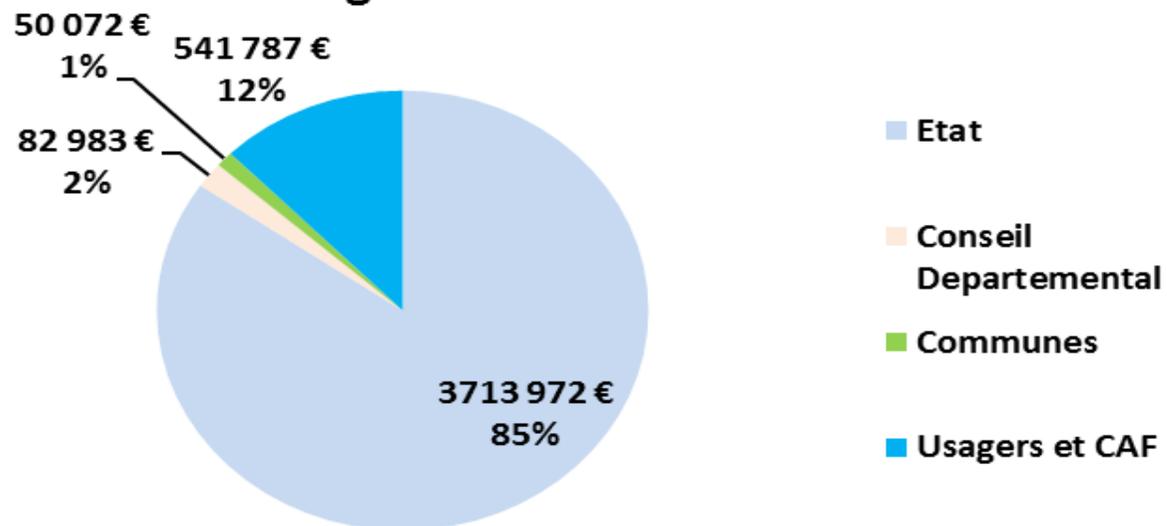
Les établissements ou activités du pôle



Un pôle qui représente 5 132 000 € de charges avec la prépondérance du CHRS (74% du pôle)

Produits et charges par nature du pole Cohésion Sociale

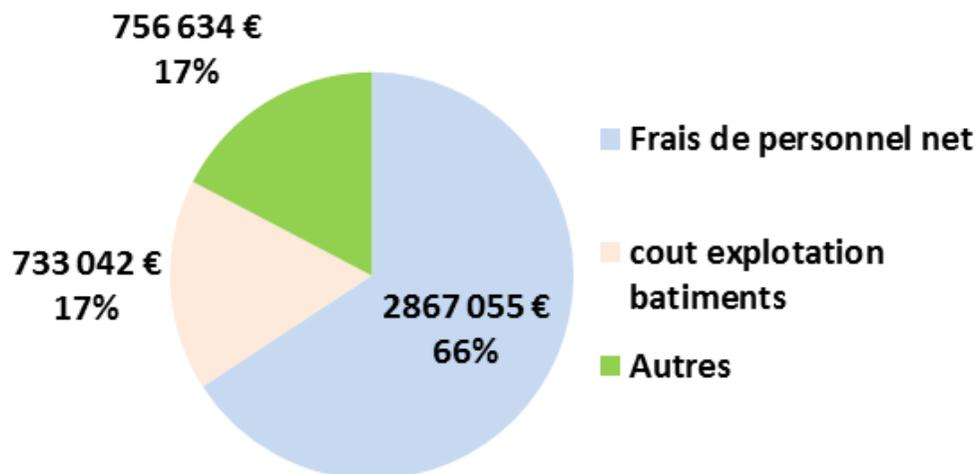
Origine des Financements



Un Résultat comptable de 6 577 €

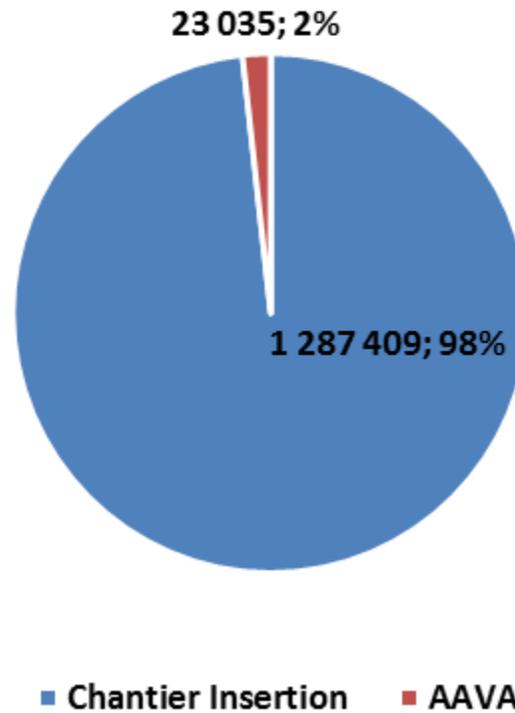
Compte tenu de la reprise d'un excédent de 72 364 € sur le CHRS, le résultat a affecter est de 76 517 €

Ventilation des couts par nature du pôle Cohesion Sociale



Les établissements du Pôle Insertion Socio-professionnelle

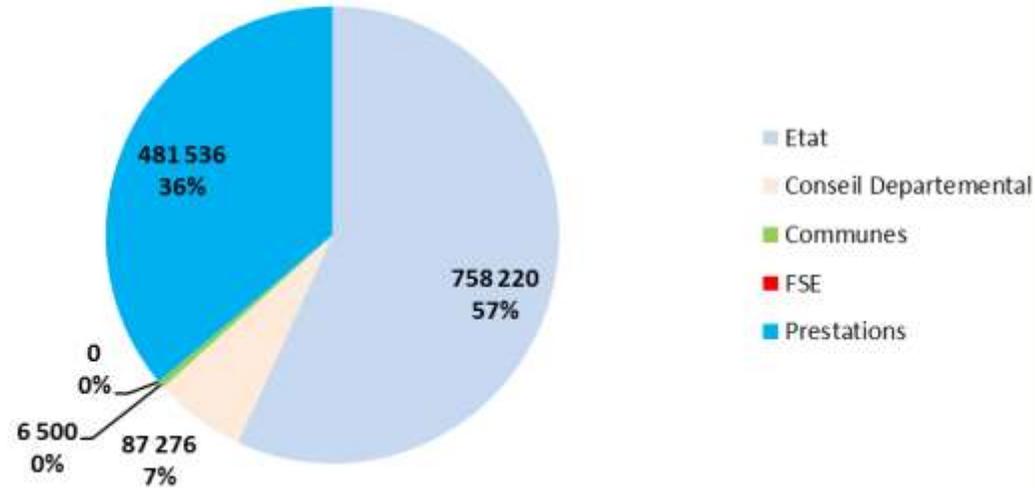
Etablissements ou activités du pôle



Le pôle représente 1 310 000 € de charges dont 98% pour le chantier

Pôle Insertion Socio-professionnelle

Origine des Financements

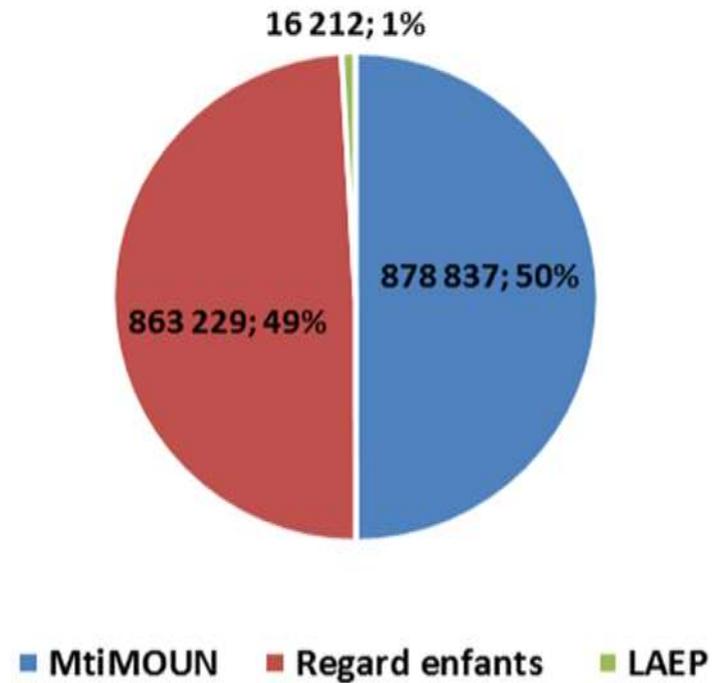


Un Résultat comptable de 84 324 €

Ventilation des couts par nature du pôle Insertion Socio Professionnelle

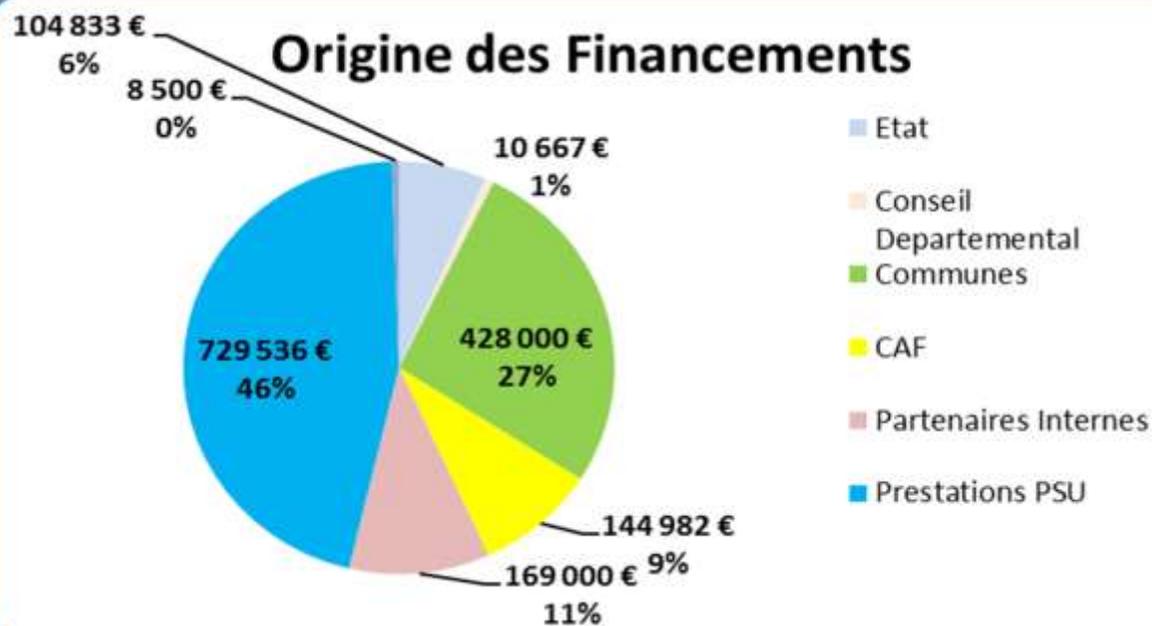


Les établissements du pôle



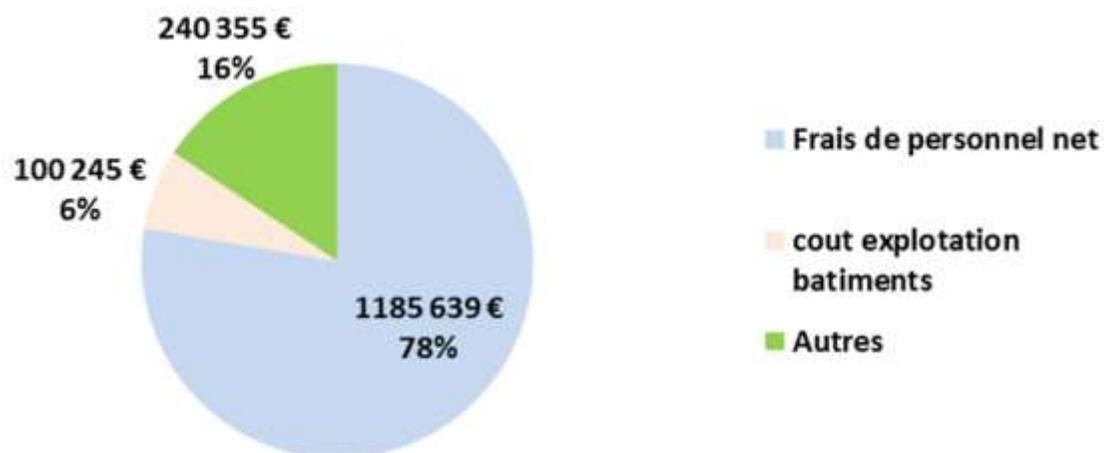
Le pôle représente 1 758 000€ de charges réparties sur 2 multi accueils

Pôle Petite Enfance

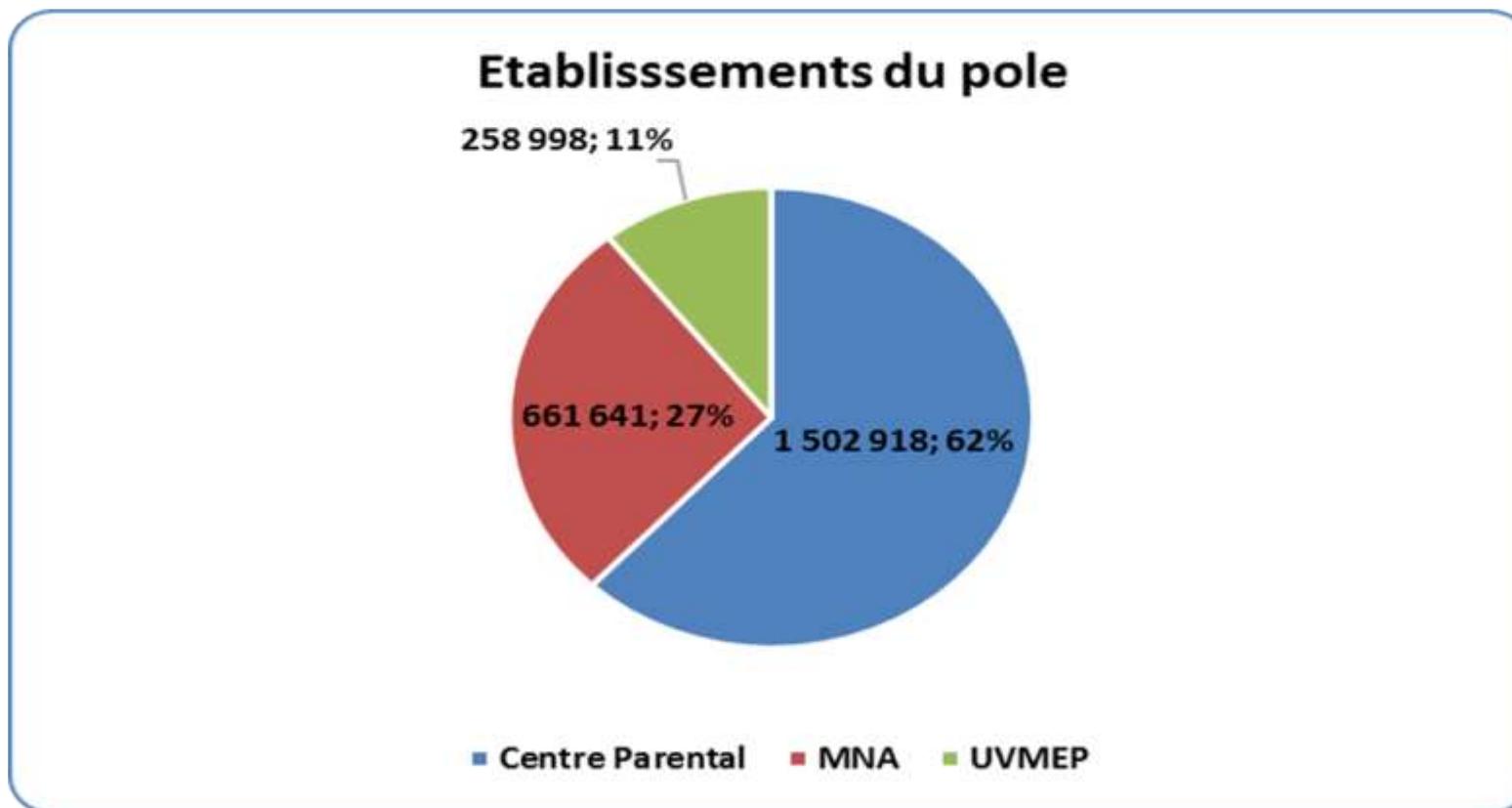


Un Déficit comptable de 82 840 €

Ventilation des couts par nature du Pôle Petite Enfance



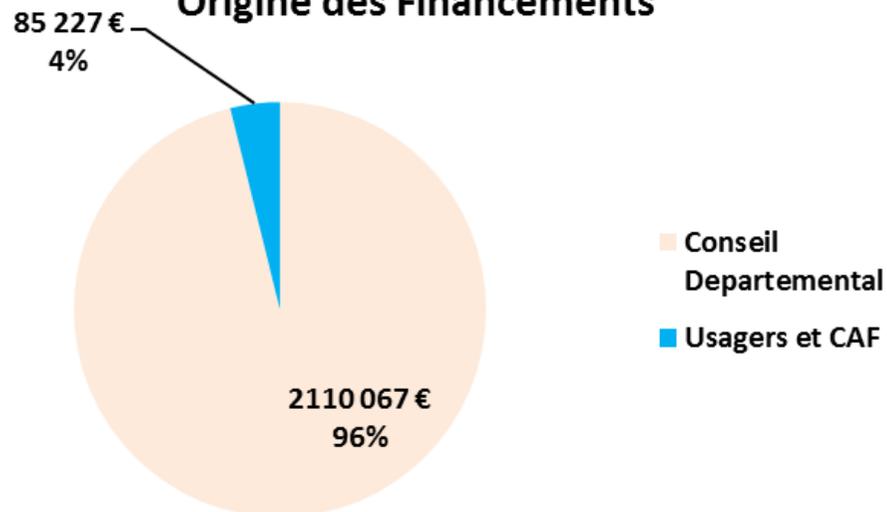
Pôle Protection de l'Enfance



Le pôle représente 2 420 000 € de charges soit 23 % du total de l'association

Pôle Protection de l'Enfance

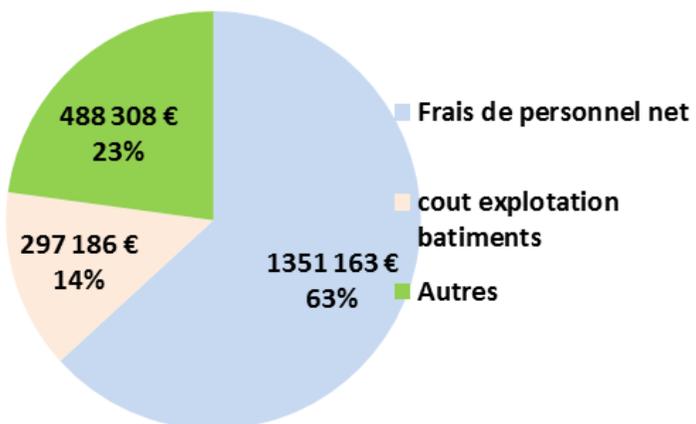
Origine des Financements



Un Résultat comptable de 34 786 €

Compte tenu de la reprise d'un excédent de 71 155 €, le résultat à affecter est de 132 217 €

Ventilation des couts par nature du Pôle Protection de l'Enfance



Synthèse Association

Un budget global de 10 550 000 € .

Un Résultat comptable de l'association de 92 913 €.

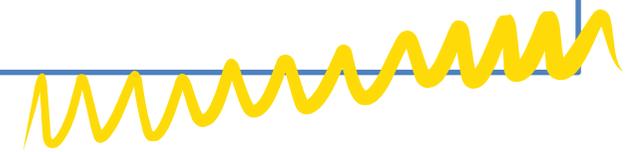
Compte tenu de la reprise des excédents de 2020, le résultat à affecter est de 260 284 €.



Le Rapport Financier

Présentation : Mme Maryvonne KERVRANN

KPMG

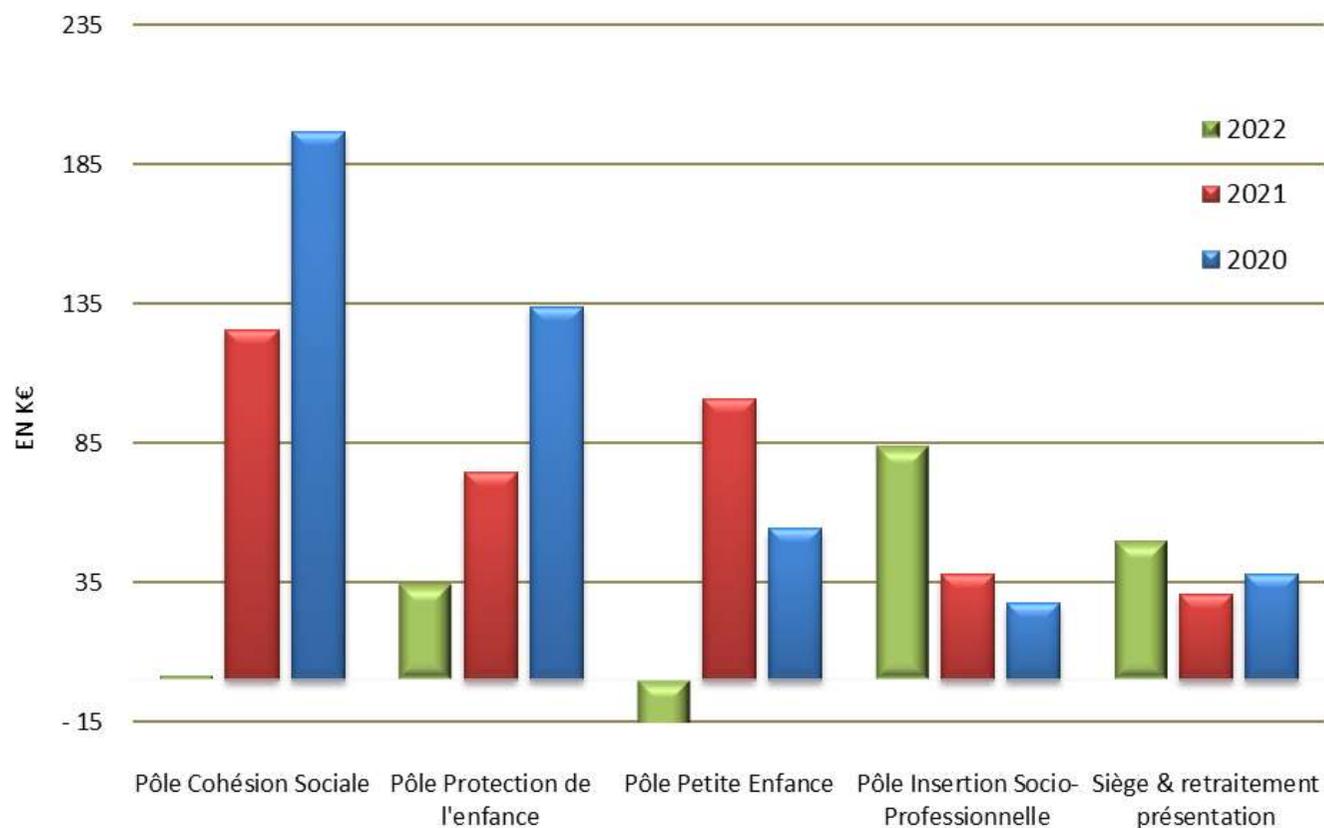


ASFAD Approbation des comptes 2022

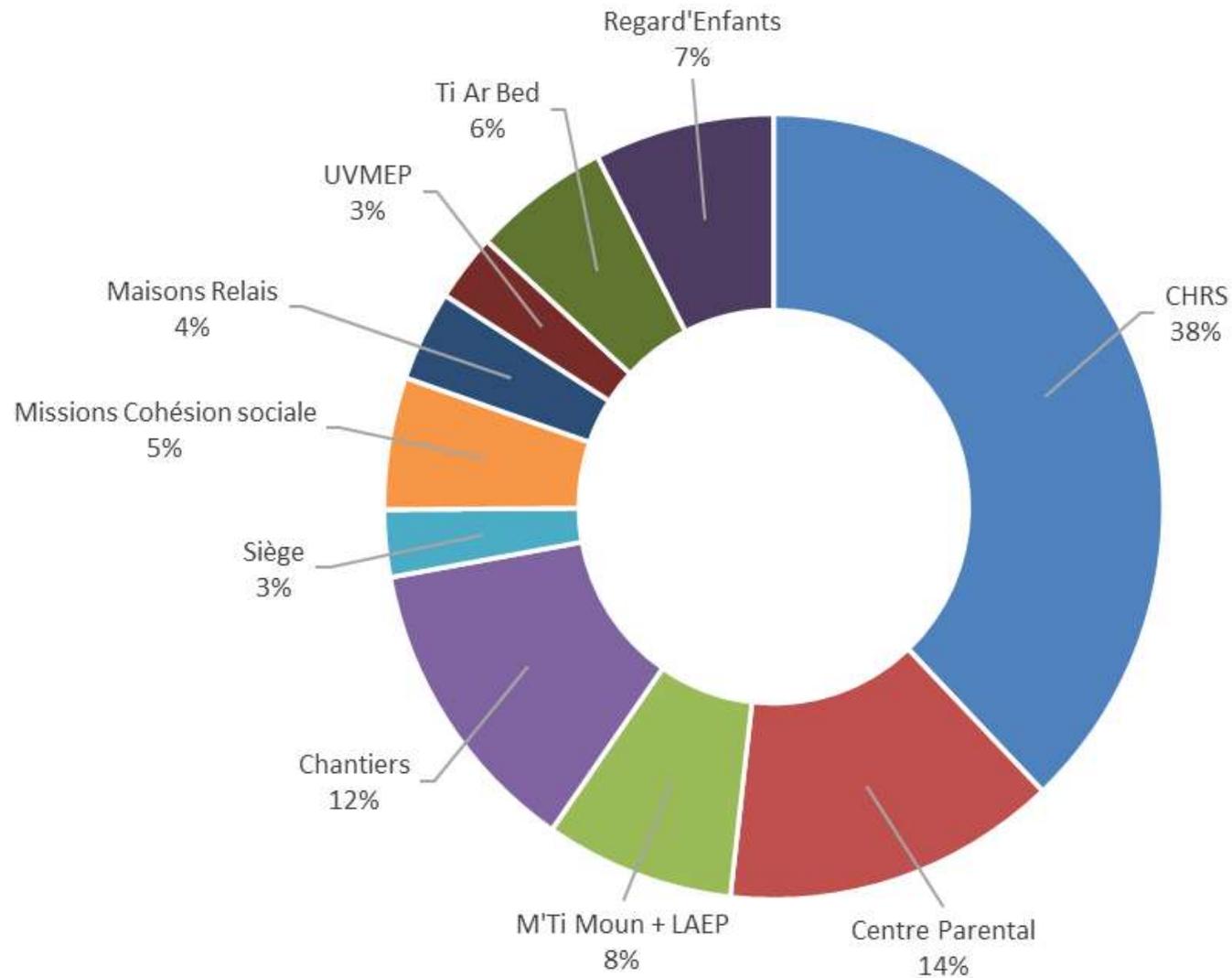
Assemblée générale du 13 Juin
2023

Résultat par Pôle

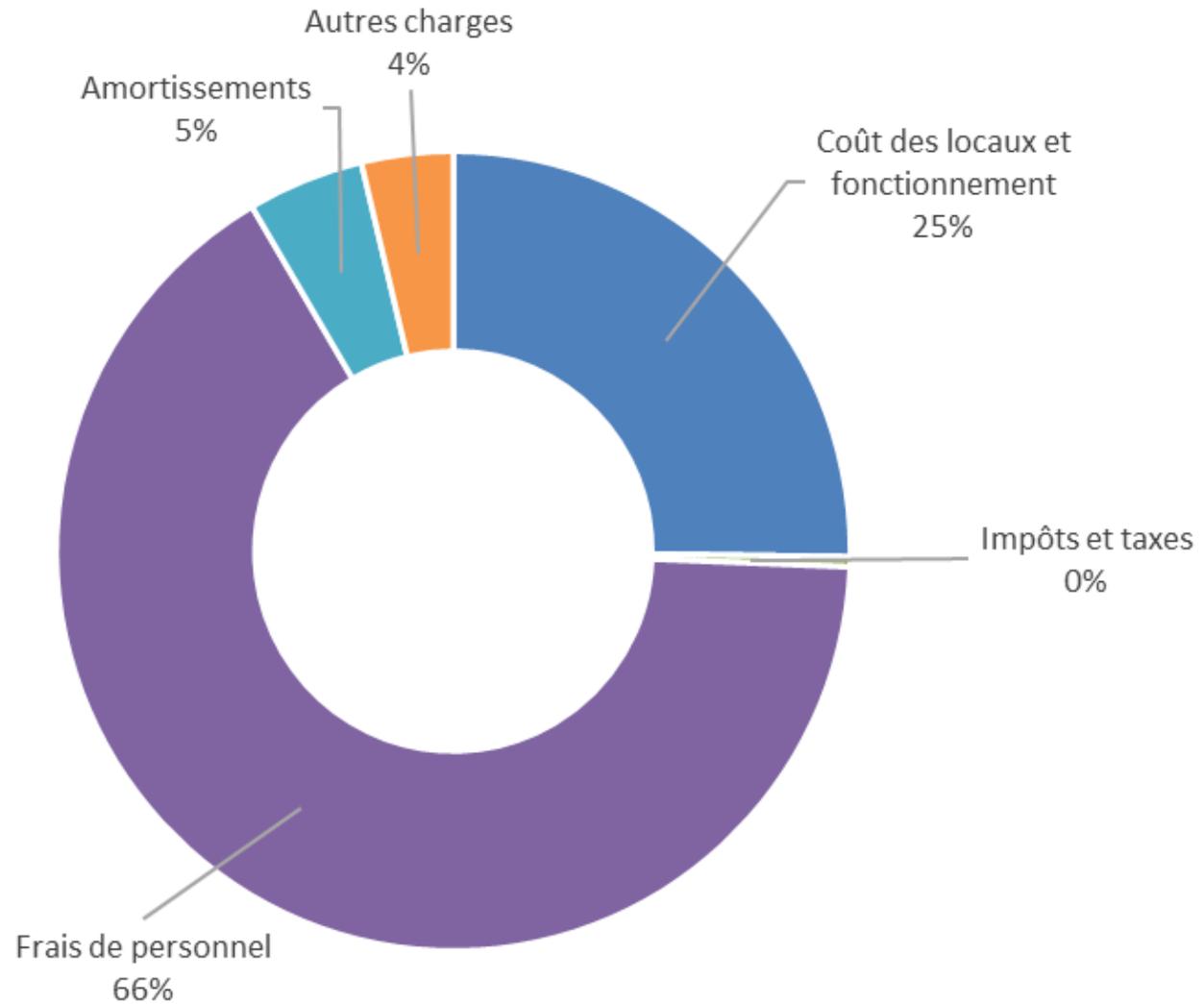
	2022	2021	2020	2019
Pôle Cohésion Sociale	1 684	125 417	196 837	77 781
Pôle Protection de l'enfance	34 786	74 854	133 964	5 215
Pôle Petite Enfance	- 82 840	100 933	54 380	100 072
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	84 324	37 925	27 681	52 751
Siège & retraitement présentation	50 067	30 675	38 225	27 738
Résultat comptable	92 914	369 802	451 088	263 557



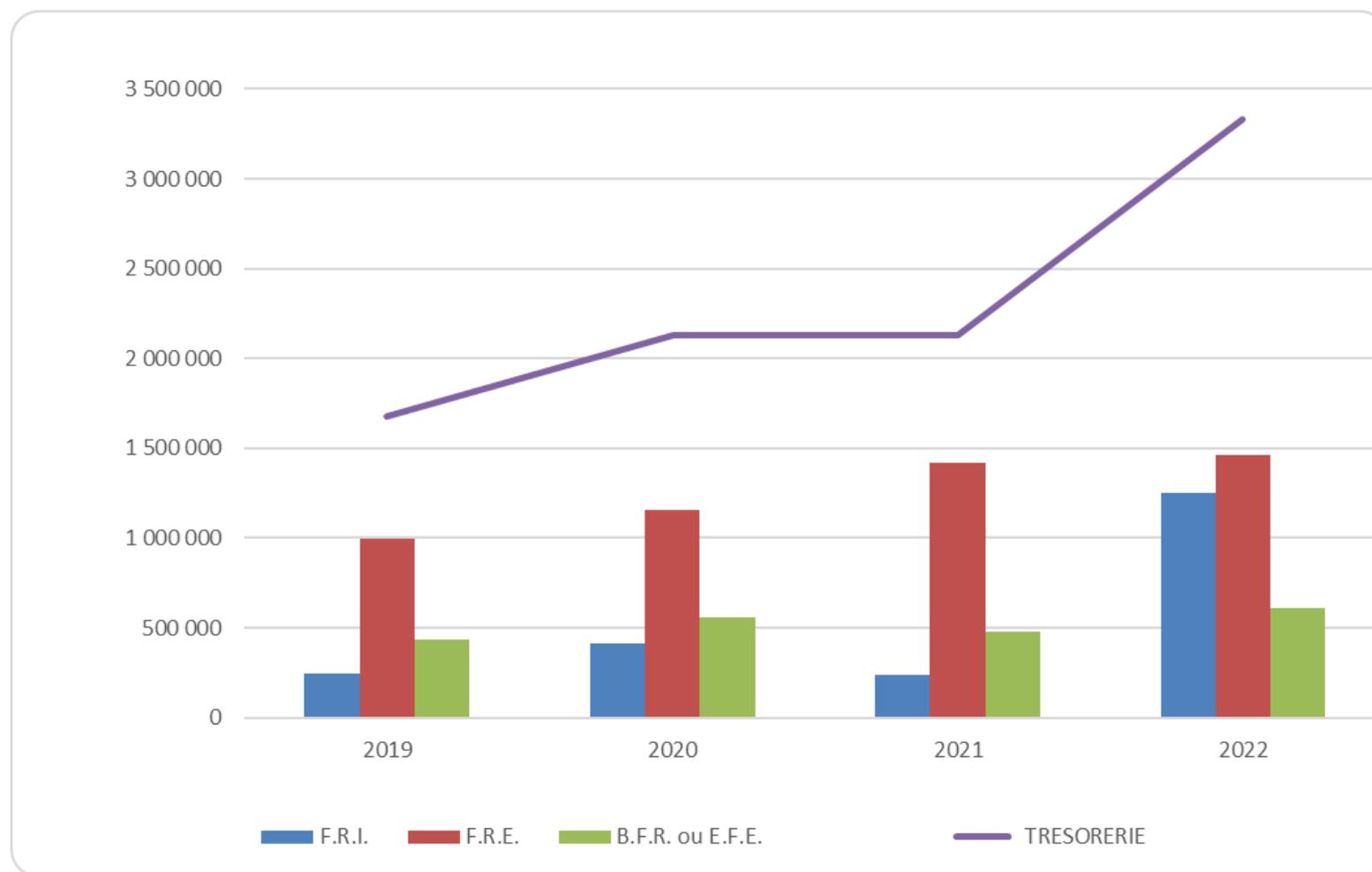
Répartition des ressources 2022



Répartition des charges par nature 2022



Evolution de la situation financière



Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement d'investissement et la trésorerie sont impactés favorablement par les subventions perçues dans le cadre du projet de construction de la Maison des Femmes à hauteur de 1200 k€, projet pour lequel les travaux étaient en cours pour 244 k€ .

Proposition d'affectation des résultats 2022

	Pole Cohésion Sociale	Pole Protection Enfance	Pole Petite Enfance	Pole insertion Socio Prof.	Gestion Propre	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	6 577	34 786	- 82 840	84 324	50 067	92 914
REPRISE resultat n-2						-
RESULTAT TOTAL AFFECTABLE	6 577	34 786	- 82 840	84 324	50 067	92 914
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP (2 424	8 716				11 140
Dépenses non opposables aux financeurs variation idr(116300)	-	17 560				17 560
Reprise résultat antérieur	72 364	71 155				143 519
SOLDE RESULTAT A AFFECTER	76 517	132 217	- 82 840	84 324	50 067	260 285
AFFECTATION DES						-
Report à nouveau créditeur	76 517	-	- 27 964	84 324		132 877
Résultat sous contrôle des financeurs	-	26 527	-	-		26 527
Report à nouveau débiteur	-	-	- 54 876	-		- 54 876
Réserve d'investissement	-	95 690	-	-		95 690
Réserve de compensation	-	10 000	-			10 000
Autres réserves			-		50 067	50 067
RESULTAT AFFECTABLE	76 517	132 217	- 82 840	84 324	50 067	260 285

Contacts

Maryvonne KERVRANN
Expert comptable Associée
KPMG SA

Tel: + 02 23 46 34 00

Mob: + 06 86 68 31 29

mkervrann@kpmg.fr

kpmg.fr

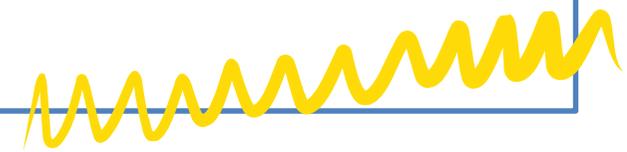
Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.



Le rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur Noël GUERIN



Le rapport financier

Résolution 1 :

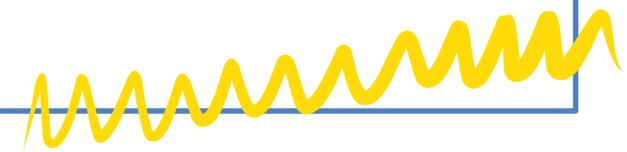
Approbation du rapport financier

Résolution 2 :

Approbation de l'affectation du résultat



Les enjeux et projets 2023

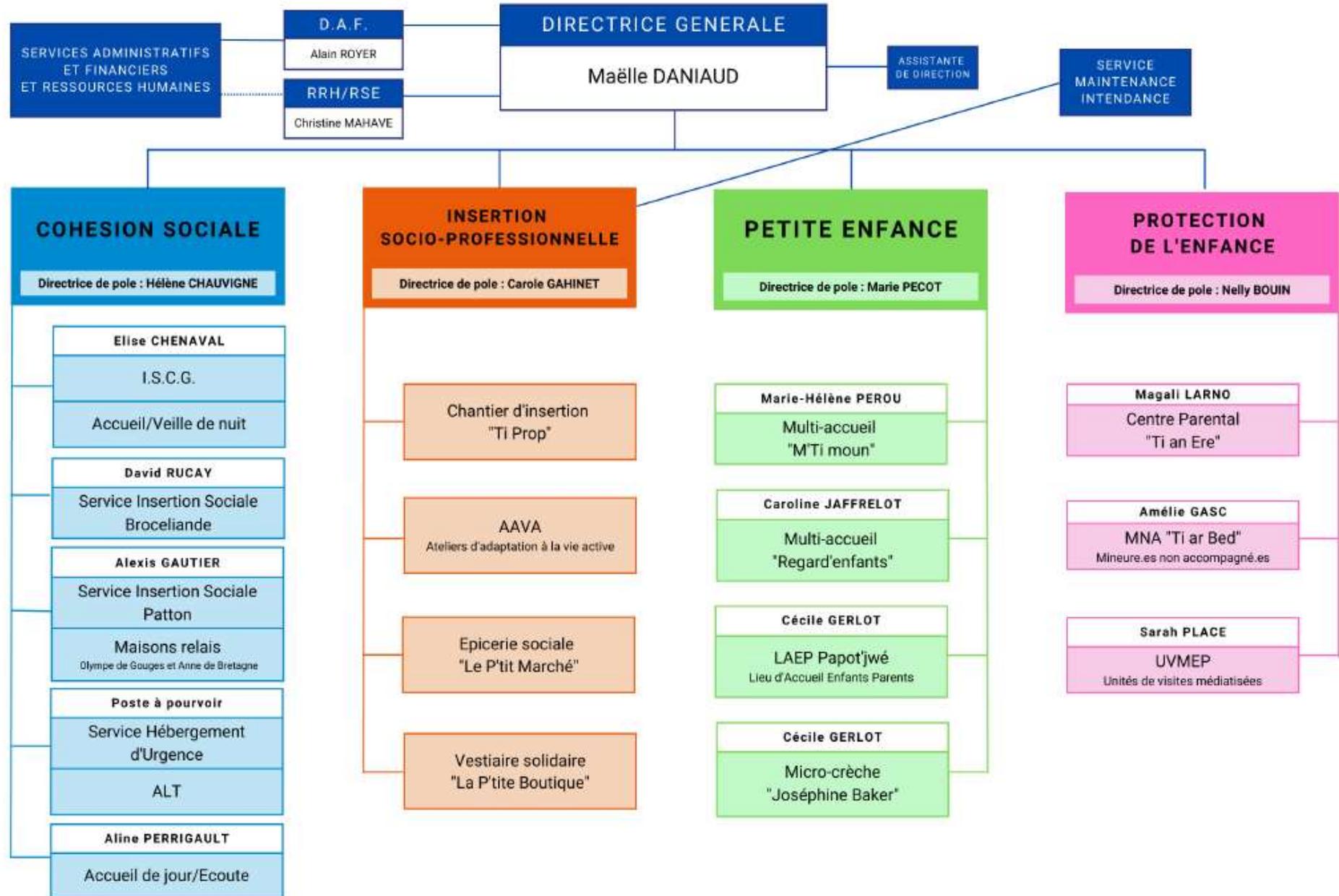


- **Evaluations externes** et réalisation des **projets de services et d'établissements**.
- Projet de **restructuration de l'îlot Indy**: finalisation de l'AMOA aménagement et l'étude programmatique.
- Elaboration et vote du **plan d'actions transformations écologiques de l'Asfad**.
- Réflexion autour d'un partenariat renforcé avec la **SEA 35**.

- Concrétisation du projet partenarial de **Maison des Femmes Gisèle-Halimi** fortement soutenu par les pouvoirs publics.
- **Petite enfance**: ouverture de la **micro-crèche Joséphine-Baker** et travail autour de la fusion-absorption **de l'association Merlinpinpin**.
- Augmentation du nombre de jeunes accompagné par le **service MNA**, et **extension de la capacité d'accueil de l'unité de visites médiatisées enfants-parents** afin de répondre aux nombreuses demandes en attente.
- La **redynamisation des AAVA** permettra de repenser l'organisation et les missions de ce dispositif, premier pas vers l'insertion professionnelle pour les personnes hébergées.

ORGANIGRAMME HIÉRARCHIQUE DE L'ASFAD

CONSEIL D'ADMINISTRATION



AG extraordinaire

Information – Présentation de l'évolution du règlement intérieur de l'association

JJ Danton, vice-président

Renouvellement du Conseil d'Administration

Le renouvellement du Conseil d'Administration

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de **10 à 20 membres élu.es** par l'Assemblée Générale Ordinaire.

- **8 à 16 administrateurs·rice·s·sont élu.e·s** au titre des personnes physiques issues de la société civile ou usagers des services de l'association.

- **2 à 4 administrateurs·rice·s sont élu.e·s** au titre des personnes morales

Les administrateurs·rice·s sont élu·e·s pour 3 ans.

Les administrateurs·rice·s sortant·e·s sont rééligibles.

Renouvellement du Conseil d'Administration 2023

	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
Personnes « physiques »	Pascal THEBAULT	Evelyne COSNARD-LUSSOT Claude PAJOT	
Personnes « morales »	ARO HLM Namir ARAZAM CHGR Philippe LE FERRAND		



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

13 juin 2023

Ordre du jour de l'AGE

- Présentation de l'association Merlinpinpin

Résolutions au vote

- Approbation du projet de fusion par absorption de l'Association « MERLINPINPIN » par l'Association « Asfad »,
- Dissolution sans liquidation de l'Association
- Pouvoirs pour les formalités

Présentation de l'association Merlinpinpin

Création en 2008

Objet: Association à but non lucratif ayant pour objectif de favoriser la mixité enfants valides-enfants ayant des besoins particuliers, dans les lieux d'accueil de la petite enfance d'Ille et Vilaine

Activités:

Multi-accueil **Les petits Merlins**, quartier du Blosne, 36 places

LAEP

Groupe de parole Fratries

Gouvernance et fonctionnement:

4 administrateur.rices au CA

17 salarié.es



Résolution 1 :

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires,
approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion conclu entre l'Association « Asfad » (Association absorbante) et l'Association « MERLINPINPIN » (Association absorbée) au terme duquel cette dernière fait apport à l'Association « Asfad » de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif.

*La fusion des Associations sus-mentionnées prend effet juridiquement au **1^{er} juillet 2023** avec effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2023.*

En vertu de l'article 9 bis II de la loi du 1^{er} juillet 1901, les membres de l'Association MERLINPINPIN acquièrent la qualité de membres de l'Association « Asfad » du fait de la fusion.

Résolution 2 :

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, prenant acte de ce que les membres de l'Association « MERLINPINPIN » ont approuvé la fusion entre celle-ci et l'Association « Asfad »,

***constate** la réalisation définitive de ladite fusion au bénéfice de l'Association « Asfad » à effet du 1^{er} juillet 2023 et la dissolution sans liquidation de l'Association « MERLINPINPIN » à cette même date.*

Résolution 3 :

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs à la Présidente du Conseil d'administration et porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



Journée Anniversaire de l'Asfad

A partir de 15h

La Halle de la Brasserie, Rennes

Programme officiel

- 15h00 accueil
- 15h30 ouverture officielle de l'évènement

Soirée festive à partir de 18h00

(réservée aux bénévoles, professionnels et personnes accueillies)



Jeu
di 28
09/2023





Des places de crèche pour votre entreprise

**Des salariés heureux =
une entreprise gagnante !**



Proposer des places de crèche à ses collaborateurs et collaboratrices, un levier d'attractivité pour les employeurs et une démarche de responsabilité sociale et citoyenne.

Nous apportons une solution fiable et de qualité à la difficulté de vos salariés pour trouver un mode de garde adapté. Des formules d'accueil qui répondent à leurs besoins : accueil régulier à temps complet ou partiel, accueils d'urgence ou occasionnels.



accueil moun



L COLLECTIF
LACES
LUNDI AU
VEDI
L 18 H 45
INFANTS DE
5 A 6 ANS
INFANTS EN
HANDICAP
Ouest

Multi accueil Regard'enfants



MULTI ACCUEIL COLLECTIF
DE 52 PLACES
OUVERT DU LUNDI AU
VENDREDI
DE 7 H 30 A 18 H 30
ACCUEIL DES ENFANTS DE
SEMAINES A 6 ANS
ACCUEIL DES ENFANTS EN
SITUATION DE HANDICAP
Rennes Beauregard

Micro-crèche Joséphine-Baker



MICRO-CRÈCHE
DE 12 PLACES
OUVERTE DU LUNDI AU
VENDREDI
8 H à 18 H (13 H 30-18H le mercredi)
ACCUEIL DES ENFANTS DE
8 SEMAINES A 6 ANS
ACCUEIL DES ENFANTS EN
SITUATION DE HANDICAP
Rennes Ouest

La réservation d'une place en crèche a un **coût réduit** et est très avantageuse pour une entreprise soumise à défiscalisation. Les pouvoirs publics ont mis en place des aides incitatives couvrant plus de 75 % du coût de réservation. Votre entreprise bénéficie ainsi d'importantes réductions fiscales.

Investissement de base par berceau et par an :
14 000 euros*



- C'est aussi :
- Permettre une fidélisation et une motivation de vos collaborateurs et collaboratrices.
 - Renforcer votre marque employeur.
 - Un partenariat solide avec une association sociale et solidaire.



Nous vous proposons de vous accompagner pour une offre adaptée :

- Etude des besoins de vos collaborateurs.
- Conventions de partenariat.
- Participation aux commissions d'admission.



une association militante,
sociale et solidaire

Site internet : www.asfad.fr

